



Département de l'HÉRAULT

Commune de VIAS

Hôtel de Ville – 6, place des Arènes

34 450 Vias

PRÉFECTURE DE L'HÉRAULT
ARRIVÉE LE :

25 FEV. 2026

SIDRU
BUREAU DU COURRIER

PLAN LOCAL D'URBANISME

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU n°1

Pièce **1.3** | **RAPPORT DE PRÉSENTATION** Additif – Expertise écologique

Procédure prescrite par arrêté municipal le : 5 mai 2025
Procédure approuvée par DCM le : 12 février 2025

Stéphane GAZABRE
UADG – URBANISME
73, allée Kléber
34 000 MONTPELLIER



Avec le concours de



ALTEMIS
49, rue Montmorency
34200 SETE

**Nikolay
SIRAKOV**

Géomaticien – Cartographe
59, Grand'Rue Jean Moulin
34 000 MONTPELLIER

36 p. 7



altermis
ÉTUDES ET CONSEIL EN ÉCOLOGIE

COMMUNE DE VIAS
HOTEL DE VILLE
6 PLACE DES ARENES
34450 VIAS

ANNEXE : NOTE DE SYNTHÈSE DE L'EXPERTISE ÉCOLOGIQUE

DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN
COMPATIBILITE DU DOCUMENT D'URBANISME

VIAS (34332)



ETUDE ET PROJET

Projet : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme

Maître d'ouvrage : Commune de Vias (34332)

Nature de l'étude : Expertise écologique succincte dans le cadre d'une demande d'examen au cas par cas Plans et programmes

Période de l'étude : mai – juin 2024

AUTEURS

Expertise sur site

A. THIERCELIN, K. CHENET

Rédaction et formalisation

A. THIERCELIN, K. CHENET, M. LASSIGNARDIE, L. PELLOLI

ALTEMIS

44 quai de Bosc

34200 SETE

contact@altemis-environnement.fr

04 48 14 10 03



LIVRABLES

VERSION	DATE	REDACTION	RELECTURE - VALIDATION	NATURE DU LIVRABLE
Ind1	06/2024	A. THIERCELIN K. CHENET, M. LASSIGNARDIE	M. LASSIGNARDIE, L. PELLOLI	Expertise écologique succincte

TABLE DES MATIERES

I. DESCRIPTION DU SITE	1
• Zone 1AUep.....	1
• Zone A0.....	2
II. POTENTIALITES ET ENJEUX POUR LA FAUNE, LA FLORE ET LES HABITATS NATURELS.....	3
1. Habitats naturels	3
• Parcelles ouest (1AUep)	3
• Parcelles est (AO)	3
2. Flore.....	3
3. Avifaune.....	4
4. Herpétofaune	4
• Amphibiens.....	4
• Reptiles.....	5
5. Mammalofaune terrestre.....	5
6. Chiroptérofaune	5
7. Entomofaune	6
8. Continuités écologiques	6
III. SYNTHESE DES ENJEUX ET POTENTIALITES ECOLOGIQUES.....	8
• Secteur ouest (zone 1AUep).....	8
• Secteur est (zone A0).....	9
IV. MESURES D’EVITEMENT, REDUCTION ET ACCOMPAGNEMENT	14
• Mesure de réduction d’impact.....	14
• Mesure d’accompagnement	16
V. CONCLUSION	19

I. DESCRIPTION DU SITE

Les deux périmètres de projet sont localisés au nord de la commune de Vias, dans le département de l'Hérault.

L'actuelle zone 1AUep (secteur à l'ouest du projet de la ZAC « Font longue ») s'étend sur environ 1,2 ha. L'actuelle zone A0 (secteur à l'est du projet de la ZAC « Font longue ») s'étend sur environ 1,0 ha.

- **Zone 1AUep**

Ce secteur est composé d'une friche homogène d'environ 1,2 hectares. Cette parcelle est adjacente au projet de ZAC actuel et est séparée de celui-ci par le chemin de Montblanc. Une zone ouverte et arborée ainsi qu'un potager bordent le côté ouest de la zone de projet. Le nord de la zone de projet est bordé par une parcelle agricole.

ILLUSTRATIONS



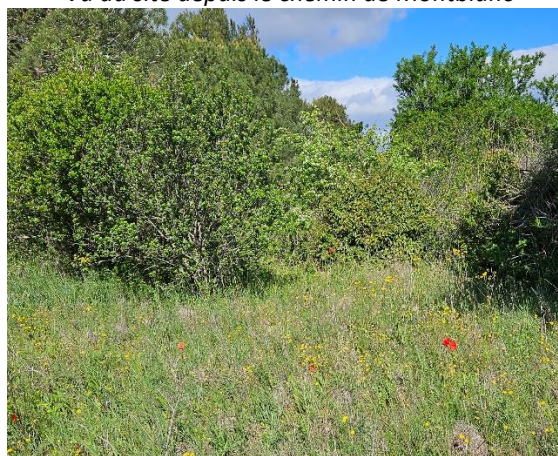
Friche uniforme de la zone de projet



Vu du site depuis le chemin de Montblanc



Haie et boisement ouvert en bordure de parcelle



- **Zone A0**

Ce secteur d'une surface de 1,0 hectare est composé d'un sol nu servant de stockage de matériel BTP sur sa partie sud, d'un potager abandonné au centre et d'une propriété fermée constituée d'un jardin en friche sur sa partie nord. Une haie constituée d'arbres et de cannes de Provence sépare la propriété de la partie sud de la zone de projet. Le site est adjacent de la ZAC « Font longue » sur son côté est. Il est localisé dans la zone péri-urbaine de Vias, au sein d'une zone résidentielle.

ILLUSTRATIONS



Zone de sol nu servant au stockage de matériel BTP



Zone potagère abandonnée



Friche sur la propriété fermée

II. POTENTIALITES ET ENJEUX POUR LA FAUNE, LA FLORE ET LES HABITATS NATURELS

Une expertise écologique succincte a été menée sur site le 16 avril 2024 par une experte botaniste et fauniste, dans des conditions météorologiques favorables à l'observation de la faune.

La synthèse suivante présente les enjeux et potentialités d'enjeux recensés sur la base de cette expertise.

1. Habitats naturels

• Parcelles ouest (1AUep)

Les parcelles ouest sont constituées d'habitats semi-naturels et anthropiques.

Les habitats semi-naturels sont composés de :

- Jachères reflétant un abandon récent des pratiques agricoles
- Haies d'espèces indigènes pauvres en espèces
- Haies d'espèces non-indigènes
- Végétations herbacées anthropiques (végétations rudérales des bords de route)
- Jardins potagers domestiques.

Les habitats anthropiques concernent :

- Les réseaux routiers
- Les habitations résidentielles dispersées

Tous ces habitats sont d'enjeu faible à négligeable et marqués par l'impact de l'homme. On note également la présence d'un fossé au nord de l'aire d'étude. Il n'abrite cependant aucune espèce de milieux humides.

• Parcelles est (AO)

Le secteur Est, très enclavé par des habitations et routes, présente surtout des habitats semi-naturels et anthropiques.

Les habitats semi-naturels sont composés de :

- Jardins domestiques en majorité
- Jardin potager récemment abandonné
- Terrain vague fortement piétiné
- Haies d'espèces non indigènes
- Haies d'espèces indigènes pauvres en espèces

Tout comme les parcelles ouest, les habitats anthropiques sont constitués de :

- Réseaux routiers
- Habitations

2. Flore

Les espèces présentes sur l'aire d'étude sont très communes, à dominante rudérale et anthropique, liées à l'homme et à l'agriculture.

Pour les parcelles ouest (zone 1AUep), on observe tout de même une diversité floristique non négligeable au sein des jachères, avec pas moins de 43 espèces observées seulement pour cet habitat. Cet habitat présente également quelques potentialités, mais réduites, pour la nonnée brune (enjeu fort, espèce protégée), plutôt en extrême bordure du périmètre de projet. L'espèce a été observée à moins d'une centaine de mètres de l'aire d'étude par Naturalia environnement en 2011 et 2015, mais n'a pas été contactée sur le site. Sa potentialité de présence y est donc jugée faible.

Ces jachères accueillent également la **roëmerie intermédiaire** (*Roemeria sicula*), espèce en fort déclin, classée en danger sur la liste rouge de l'UICN et déterminante ZNIEFF Occitanie. Cette espèce présente un enjeu modéré mais n'est pas protégée.

La parcelle Est est de son côté de très faible diversité floristique en raison son caractère artificialisé et rudéralisé. Aucune espèce à enjeu n'y a été observée ou n'y est jugée potentielle.

Les deux sites (secteur ouest et est) présentent des haies. Celles-ci peuvent être de nature différente avec des haies pauvres en espèces mais constituées d'essences locales comme le micocoulier (*Celtis australis*), le cyprès (*Cupressus sp.*), la viorne tin (*Viburnum tinus*), le pin d'Alep (*Pinus halepensis*) ou des haies constituées d'espèces exogènes comme le bambou (*Phyllostachys sp.*), le buisson ardent (*Pyracantha coccinea*) ou encore le robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*).

Ces dernières espèces sont des espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE). D'autres EVEE ont été observées comme le yucca glorieux (*Yucca gloriosa*) et le figuier de Barbarie (*Opuntia ficus-indica*).

3. Avifaune

Le périmètre est (AO) ne présente qu'un intérêt réduit pour l'avifaune. En partie anthropisé, il ne demeure favorable qu'à un pool d'espèces communes et assez ubiquistes, comprenant notamment le moineau domestique, le rougequeue noir, le rougegorge familier, l'étourneau sansonnet, la tourterelle turque, le pouillot véloce, la mésange charbonnière, la mésange bleue etc. La **fauvette mélanocéphale** (enjeu faible à modéré) y est toutefois potentielle sur les quelques lisières végétales du site, ainsi que sur les bosquets. Le **serin cini** (même enjeu) est également potentiel sur les quelques haies de pins d'Alep et les arbres isolés de cette espèce.

Le périmètre Ouest (1AUep) présente globalement des favorabilités pour le même cortège d'espèces, intégrant toutefois davantage d'espèces liées aux arbres et arbustes et faiblement tolérantes à l'artificialisation. Constituée d'une friche et bordée de haies, le site apparaît légèrement plus « naturel » que le secteur AO et présente ainsi des favorabilités plus étendues (fauvette à tête noire, merle noir, mésange à longue queue, rossignol philomèle etc.). Ces espèces demeurent toutefois assez communes et d'enjeu faible. Comme sur le secteur AO, le **serin cini** et la **fauvette mélaocéphale** (enjeu local faible à modéré) sont également potentiels, de façon plus significative.

4. Herpétofaune

• Amphibiens

Les sites ne présentent pas d'espaces en eau qui permettrait la reproduction des amphibiens. Peu d'espaces en eau sont présents à proximité directe, ce qui réduit les potentialités d'une utilisation du site en gîte terrestre. Aucune espèce à enjeu n'a été observée sur la zone d'étude élargie pour ce

groupe, néanmoins, quatre espèces à enjeu faible connues sur la commune, sont considérées comme potentielles. Il s'agit de crapaud épineux, du crapaud calamite, du pélodyte ponctué et du triton palmé.

- **Reptiles**

Les friches, les haies en bordure de parcelle cultivée et les bosquets sont les zones refuges ou de gîtes potentielles et présentent un intérêt pour des espèces de reptiles communs comme la **couleuvre de Montpellier** et la **couleuvre à échelons**, principalement sur le secteur ouest. Ces deux espèces présentent un enjeu modéré en Occitanie.

Sur les deux secteurs, des murs et des tas de bois offrent des abris pour des espèces anthropophiles communes et d'enjeu faible, comme la tarente de Maurétanie et le lézard des murailles. La tarente de Maurétanie a été observée sur le secteur est.

Aucune espèce à enjeu plus notable n'est avérée ou n'est jugée potentielle. Le site présente donc des potentialités pour des espèces très communes, dont deux présentent un enjeu modéré, principalement sur le secteur ouest. Un enjeu local modéré est attribué pour ce groupe sur le secteur ouest et faible sur le secteur est, jugé en fonction des habitats et potentialités de présence des deux espèces de couleuvres évoquées.

5. Mammalofaune terrestre

Les deux sites, enclavés entre la tache urbaine et des milieux agricoles, sont déconnectés des grands ensembles boisés, ce qui réduit leur intérêt pour les grands mammifères terrestres. Ils pourraient occasionnellement être fréquentés par des mammifères de taille moyenne assez communes, comme le hérisson d'Europe, le renard roux, ou la fouine. Une espèce d'enjeu modéré mais non protégée et très commune est potentielle sur le secteur Ouest (1AUep) ; il s'agit du **lapin de garenne**.

Les micromammifères ne présentent de leur côté pas de potentialité significative de présence d'espèces à enjeu. Le pool représenté devrait s'avérer constitué d'espèces très communes typiques des milieux artificialisés, comme la souris domestique et le rat surmulot sur le secteur AO, ainsi que d'espèces de milieux agricoles (e.g. campagnol des champs) ou de lisières végétales (e.g. mulot sylvestre).

6. Chiroptérofaune

Les sites ne sont pas localisés au sein de grands axes de transit pour les Chiroptères. La présence de bâtis en périphérie des deux secteurs pourrait cependant être favorable au gîte de plusieurs espèces, qui pourraient ensuite s'alimenter sur les périmètres projet :

- La **pipistrelle commune** (enjeu modéré)
- La **pipistrelle pygmée** (même enjeu)
- La **sérotine commune** (enjeu potentiel modéré)
- La pipistrelle de Kuhl (enjeu faible), présentant le même potentiel d'exploitation des sites que les espèces précédentes.

L'ensemble de ces espèces peut gîter dans les bâtis périphériques et s'alimenter sur les deux périmètres projet (principalement le secteur 1AUep, probablement plus riche en insectes proies). Le niveau d'enjeu pour ce groupe est ainsi jugé faible à modéré sur le secteur AO et modéré sur le secteur 1AUep.

7. Entomofaune

Les potentialités du site concernant l'entomofaune sont évaluées selon 4 groupes d'insectes qui sont les plus étudiés et les plus connus en général, et qui concentrent la majorité des espèces à enjeu. Ces groupes sont les Rhopalocères (papillons dit « de jour »), les Odonates (groupe des « libellules »), les Orthoptères (criquets, sauterelles et grillons) et les Coléoptères saproxylophages (coléoptères liés au bois mort).

Les habitats présents sont dégradés et anthropisés, ce qui réduit fortement leur intérêt général pour les insectes. La friche présente sur le secteur ouest permet d'accueillir une grande diversité d'insectes communs des milieux ouverts et agricoles. Le secteur situé à l'est étant rudéralisé et dégradé, peu d'espèces ont pu être observées, et dans des abondances très faibles. Ces espèces sont des espèces très communes des milieux ouverts, avec par exemple, comme papillon, le collier-de-corail, l'azuré commun, le cuivré commun, la piéride du chou ou le tircis.

Un insecte à enjeu est potentiel dans les milieux qui composent l'aire d'étude. La **Diane**, papillon protégé d'enjeu modéré, a été observé sur la commune de Vias en 2016 à environ 2km à l'ouest du secteur ouest sur des milieux ouverts en bordure du lit du Libron et observé en 2015 à 300m du secteur est, sur un milieu ouvert. Sa plante hôte l'aristoloche à feuilles rondes n'a pas été observée sur les aires d'étude. L'espèce pourrait utiliser la zone en alimentation vu la diversité floristique des friches, mais les fossés, très peu humides, n'ont pas permis d'observer de plantes de zones humides, ce qui limite fortement les potentialités de présence de l'aristoloche à feuilles rondes. Étant donné cette faible potentialité de plantes hôtes et le contexte environnant défavorable, la Diane n'est jugée que faiblement potentielle sur l'aire d'étude, et uniquement en alimentation.

Concernant les Orthoptères, quelques espèces communes des milieux ouverts ont été observées, comme le criquet duelliste, le criquet noir ébène, la grande sauterelle verte et le criquet égyptien. Une espèce à enjeu typique de ces milieux est potentielle : la **decticelle à serpe**. L'espèce est assez commune dans la plaine méditerranéenne et est régulièrement contactée dans les friches en libre évolution, même en zone péri-urbaine. Elle est potentielle dans les friches des deux sites. Une autre espèce à enjeu modéré est potentielle dans ces friches : le **criquet cendré**, espèce assez ubiquiste des milieux ouverts et semi-ouverts. Les friches étant très dégradées et de faible superficie, ces deux espèces sont faiblement potentielles. Elles y présenteraient un enjeu modéré. Ces deux espèces ne sont toutefois pas protégées.

L'absence de points d'eau ne permet enfin pas la reproduction des Odonates, et limite fortement les potentialités de présence pour ce groupe. Aucune observation n'a été réalisée. Les sites ne disposent pas non plus de boisements matures et d'arbres morts ou sénescents, qui seraient favorables aux Coléoptères à enjeu.

8. Continuités écologiques

Les deux sites sont localisés sur le réservoir de biodiversité Est et Sud Béziers de la trame verte et bleue du SRCE. Ce réservoir de biodiversité est caractérisé par des milieux ouverts de cultures pérennes et annuelles. Un corridor de forêt de la trame verte et bleue du SRCE est localisé à 200m au nord des deux sites. Au regard de leur position, entre des espaces urbanisés et des espaces agricoles, le secteur Est ne représente pas de rôle local de continuité écologique. Il constitue toutefois probablement un petit espace refuge pour la biodiversité dans un contexte défavorable. Cet enjeu est jugé faible. Le secteur ouest étant dans la même configuration que le secteur Est mais avec une continuité et état général plus favorable, celui-ci représente un enjeu modéré pour les continuités locales.

III. SYNTHÈSE DES ENJEUX ET POTENTIALITÉS ÉCOLOGIQUES

- **Secteur ouest (zone 1AUep)**

Le périmètre de projet est dominé par une friche, mais comprend également des haies arborées en bordures sud et ouest. Le site apparaît relativement enclavé, principalement entre des espaces résidentiels et des milieux agricoles. Si l'espace de champ s'avère relativement peu favorable à la faune, les haies et les friches présentent cependant des potentialités pour des espèces de Chiroptères, reptiles et oiseaux communes. L'étendue et la qualité de ces milieux s'avère cependant limitée et les espèces potentielles demeurent assez tolérantes à la présence de l'Homme. Leur enjeu potentiel reste donc à nuancer.

Le tableau ci-dessous dresse une synthèse des enjeux potentiels par compartiment biologique.

Tableau 1. Enjeux et potentialités identifiés sur la zone 1AUep

GROUPE	NIVEAU D'ENJEU	ESPECES CONCERNEES
FLORE	MODERE	1 espèce d'enjeu modéré non protégée avérée (roëmerie intermédiaire) 1 espèce d'enjeu fort faiblement potentielle, principalement hors périmètre de projet (nonée brune)
CHIROPTEROFAUNE	MODERE	3 espèces d'enjeu local modéré potentielles en alimentation (pipistrelle commune, pipistrelle pygmée, sérotine commune)
HERPETOFAUNE	MODERE	2 espèces d'enjeu modéré potentielles, principalement hors périmètre de projet (couleuvre de Montpellier, couleuvre à échelons)
ENTOMOFAUNE	MODERE	2 espèces d'enjeu modéré et non protégées faiblement potentielles (decticelle à serpe, criquet cendré)
MAMMALOFAUNE TERRESTRE	FAIBLE A MODERE	1 espèce à enjeu modéré non protégée potentielle (lapin de garenne)
AVIFAUNE	FAIBLE A MODERE	2 espèces d'enjeu local faible à modéré potentielles (serin cini fauvette mélanocéphale)
CONTINUITES ECOLOGIQUES	FAIBLE A MODERE	Secteurs situés sur un réservoir de biodiversité et proche d'un corridor. Zone refuge potentielle pour la biodiversité
HABITATS NATURELS	FAIBLE	Absence d'habitats à enjeu

- **Secteur est (zone A0)**

Le périmètre de projet est composé d'un espace majoritairement dégradé et d'une friche sur un propriété. La zone est enclavée entre une zone résidentielle et une zone industrielle. Il ne présente à ce titre qu'un potentiel faible pour la faune et la flore. Quelques espèces d'enjeu modéré sont cependant jugées très faiblement potentielles sur le site. Il s'agit toutefois d'espèces assez communes en région et tolérantes vis-à-vis de l'artificialisation. Étant donné la pauvreté des milieux présents et les faibles potentialités de présence de ces espèces à enjeu, l'enjeu local du site est principalement jugé faible.

Les enjeux potentiels sont majoritairement localisés sur les friches et les alignements d'arbres présents sur la propriété et en bordure de parcelles.

Le tableau ci-dessous dresse une synthèse des enjeux potentiels par compartiment biologique.

Tableau 2. Enjeux et potentialités identifiés sur la zone A0

GROUPE	NIVEAU D'ENJEU	ESPECES CONCERNEES
CHIROPTEROFAUNE	MODERE	3 espèces d'enjeu local modéré potentielles en alimentation (pipistrelle commune, pipistrelle pygmée, sérotine commune)
AVIFAUNE	FAIBLE A MODERE	2 espèces d'enjeu local faible à modéré potentielles (serin cini fauvette mélanocéphale)
CONTINUITES ECOLOGIQUES	FAIBLE A MODERE	Secteurs situés sur un réservoir de biodiversité et proche d'un corridor. Zone refuge potentielle pour la biodiversité
HERPETOFAUNE	FAIBLE A MODERE	2 espèces d'enjeu modéré faiblement potentielles (couleuvre de Montpellier, couleuvre à échelons)
ENTOMOFAUNE	FAIBLE	Absence d'espèces à enjeu
MAMMALOFAUNE TERRESTRE	FAIBLE	Absence d'espèces à enjeu
FLORE	FAIBLE	Absence d'espèces à enjeu
HABITATS NATURELS	FAIBLE	Absence d'habitats à enjeu

Les cartes ci-dessous présente les habitats naturels et semi-naturels de l'aire d'étude, ainsi que les sensibilités écologiques identifiées.

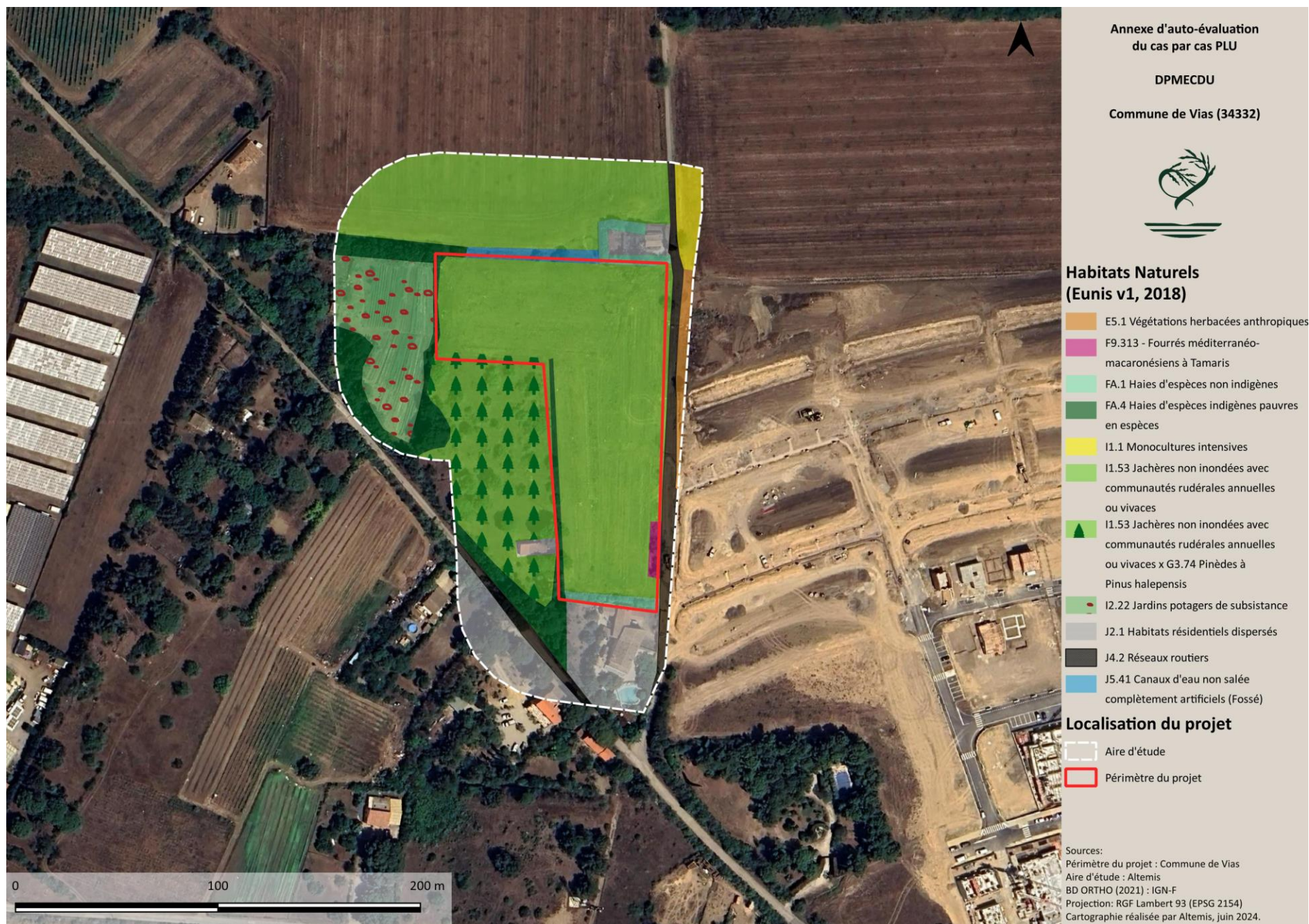


Figure 1. Habitats naturels et semi-naturels sur le secteur Ouest (1AUep)



Figure 2 : Habitats naturels et semi-naturels sur l'aire d'étude du secteur Est (AO)

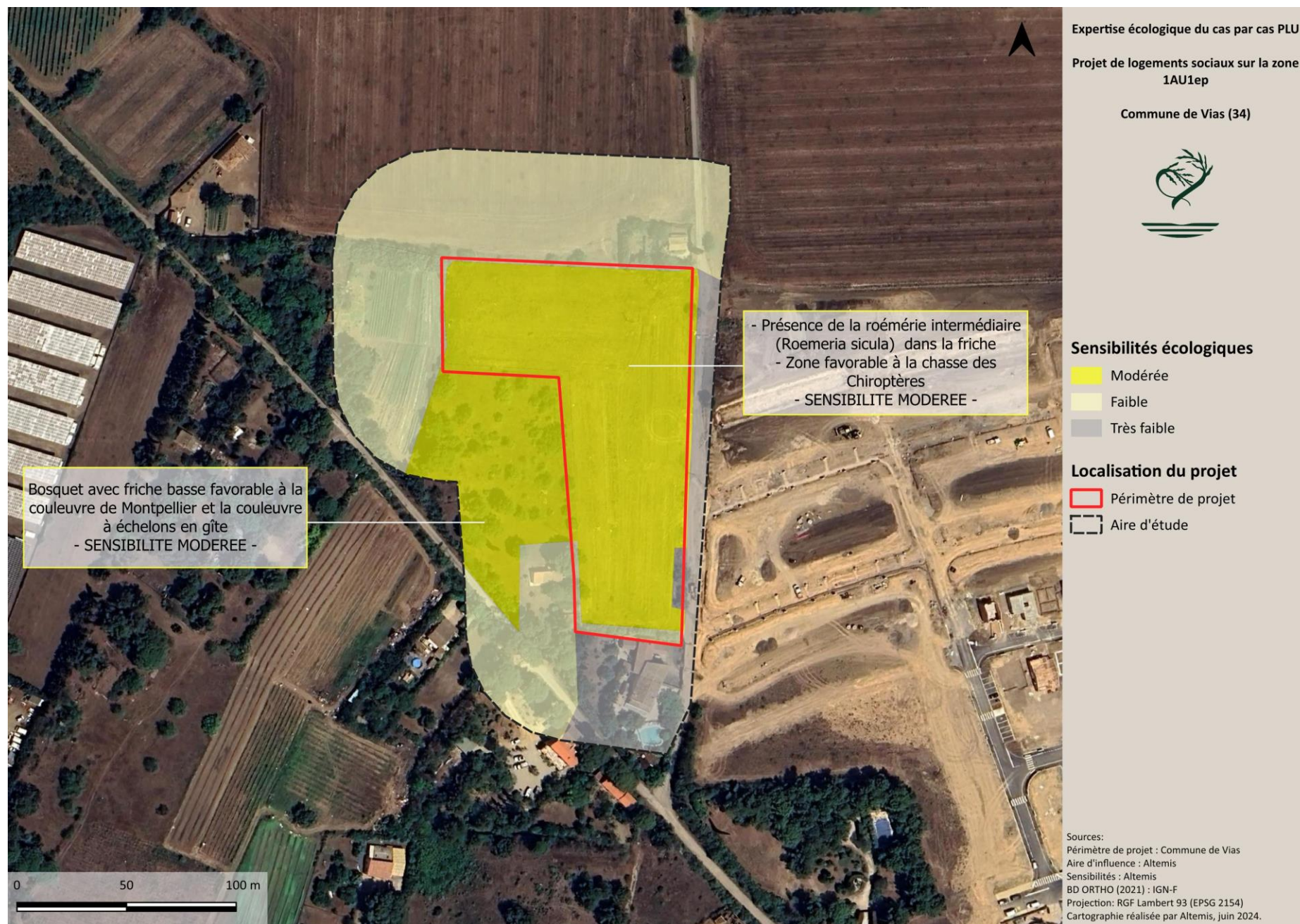


Figure 3. Synthèse des sensibilités écologiques sur l'aire d'étude – secteur 1AU1ep



Figure 4. Synthèse des sensibilités écologiques sur le secteur A0

IV. MESURES D'EVITEMENT, REDUCTION ET ACCOMPAGNEMENT

- **Mesure de réduction d'impact**

MESURE DE REDUCTION 01 REALISATION DES TRAVAUX DE LIBERATION DES EMPRISES EN PERIODE DE MOINDRE SENSIBILITE DES ESPECES (15 AOUT – 15 NOVEMBRE)	
OBJECTIF	Limiter les risques de destruction d'individus d'espèces faunistiques
GROUPE(S) BIOLOGIQUES CONCERNES	Avifaune Herpétofaune Mammalofaune Entomofaune
IMPACT(S) CONCERNE(S)	Destruction d'individus d'espèces protégées et / ou à enjeu, de leur ponte ou de juvéniles non autonomes
DESCRIPTION	Les différents compartiments biologiques présentent des sensibilités différentes au risque de destruction selon la période de l'année. La période printanière et de début d'été demeure la plus sensible pour la majorité des groupes. Elle représente la période de reproduction, durant laquelle des travaux sont susceptibles de générer une destruction de spécimens (pontes, jeunes individus non autonomes etc.) et une perturbation des espèces se reproduisant en périphérie (abandon des nids liés au dérangement, arrêt de la nidification etc.). Nous préconisons donc d'adapter les travaux de défrichement, fauche, abattage (arasement des milieux naturels de surface au sens large), premiers terrassements (extraction, décaissement ou décapage de surface à défaut) et fouilles archéologiques préventives éventuelles, selon un calendrier spécifique. Cette mesure est désormais classiquement imposée par la DREAL. <u>Avifaune</u> La période critique pour ce taxon est représentée par la période de nidification, durant laquelle des nichées pourraient être détruites (œufs, juvéniles non volants). Cette période de sensibilité forte s'étend en Méditerranée du 1^{er} mars au 31 juillet. Les travaux de débroussaillage, fauche, abattage d'arbres devront donc être exclus de cette période. <u>Herpétofaune</u> Pour les reptiles, les périodes de sensibilité accrue à la destruction sont celles de reproduction (accouplement, ponte, incubation des œufs) et de léthargie hivernale. Pour les amphibiens, la phase critique est celle de phase terrestre hivernale et celle de reproduction est également très sensible. Les travaux de défrichement / abattage, ainsi que les terrassements superficiels et fouilles archéologiques préventives devront donc avoir lieu en période de moindre impact, entre le 15 août et le 15 novembre. <u>Mammalofaune, dont Chiroptères</u> Les périodes d'hibernation, de mise bas et d'élevage des jeunes sont les plus sensibles chez les Chiroptères, mais aussi chez les mammifères terrestres. En effet, il existe un risque important de destruction d'individus et de dérangement pouvant conduire à un échec de reproduction.

	La période de sensibilité forte s’étend du 1er avril au 15 août. Les travaux incluant l’abattage d’arbres devront donc être exclus de cette période. Entomofaune La période la plus sensible pour la plupart des insectes est la période de reproduction, de ponte des œufs ainsi que de stade larvaire. Il n’existe toutefois aucune période sans impacts pour ces espèces. Les travaux de fauche, défrichement, abattage et premiers terrassements superficiels devront donc avoir lieu préférentiellement du 1er septembre au 15 novembre. En conséquence, et au regard des différentes périodes de sensibilité pour les groupes biologiques, les travaux de fauche, défrichement, abattage (arasement des milieux naturels de surface / libération des emprises), premiers terrassements (extraction, décaissement ou décapage de surface à défaut) et fouilles archéologiques préventives éventuelles devront être réalisés entre le 15 août et le 15 novembre.																																																																																											
MODALITES DE SUIVI	Suivi de chantier par un expert écologue ou un coordinateur Environnement																																																																																											
ILLUSTRATION	<table><tr><th></th><th>Jan</th><th>Fév</th><th>Mar</th><th>Avr</th><th>Mai</th><th>Jui</th><th>Jul</th><th>Aou</th><th>Sep</th><th>Oct</th><th>Nov</th><th>Déc</th></tr><tr><td>Oiseaux</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Chiroptères</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Mammifères</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Amphibiens</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Reptiles</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Insectes</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table> Sensibilité forte Sensibilité modérée Sensibilité faible Période optimale des travaux de défrichement et terrassements superficiels (15 août - 15 novembre)		Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Jul	Aou	Sep	Oct	Nov	Déc	Oiseaux													Chiroptères													Mammifères													Amphibiens													Reptiles													Insectes												
	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Jul	Aou	Sep	Oct	Nov	Déc																																																																																
Oiseaux																																																																																												
Chiroptères																																																																																												
Mammifères																																																																																												
Amphibiens																																																																																												
Reptiles																																																																																												
Insectes																																																																																												

- **Mesure d'accompagnement**

MESURE D'ACCOMPAGNEMENT 01 VEGETALISATION DES ZONES DE PROJET PAR CREATION DE HAIES MULTISTRATES DIVERSIFIEES EN ESPECES VEGETALES	
OBJECTIF	Générer des espaces de reproduction et alimentation pour une faune ordinaire Accroître la qualité esthétique et paysagère de l'opération Renforcer la dimension « biophilique » et le bien-être sur l'opération
GROUPE(S) BIOLOGIQUES CONCERNES	Avifaune Herpétofaune Mammalofaune Entomofaune
IMPACT(S) CONCERNE(S)	Destruction d'habitats de reproduction, gîte et alimentation pour la faune
DESCRIPTION	Afin de constituer des espaces de gîte reproduction et alimentation pour la faune et de maintenir des continuités écologiques au sein de l'espace, il est préconisé de végétaliser au maximum l'opération, notamment en : ➤ Privilégiant des clôtures végétales aux clôtures grillagées et murets ; ➤ Implantant des haies arborées sur les bordures de l'opération ; ➤ Implantant systématiquement des haies multi-strates (strates herbacée, arbustive et arborée) et des massifs d'arbustes ainsi que des arbres isolés au sein de l'espace de rétention ; ➤ Créant des haies le long des axes de circulation. L'ensemble de ces éléments participera au maintien d'une trame verte urbaine et offrira des habitats à une biodiversité, parfois à enjeu (fauvette mélanocéphale, serin cini, verdier d'Europe etc.). Ils permettront également de limiter la pollution des milieux aquatiques à proximité et de limiter l'érosion des sols. Aucune espèce exotique ne devra être implantée (Cf. espèces exotiques de la liste invmed.fr, plus bas). Les espèces devront être locales, bien adaptées au contexte pédoclimatique et être de différentes strates. Des espèces floricoles, mellifères et formant des cavités naturelles dans le tronc en vieillissant seront employées. Une palette végétale est proposée ci-dessous. <u>Entretien des haies :</u> Absence d'entretien pour toutes les strates hormis travaux d'arrosage, confortement et parachèvement durant les 2, voire les 3 premières années selon le contexte lié à la ressource en eau. La taille peut être effectuée à titre paysager à partir de la 3ème année, et les individus végétaux sénescents devront être remplacés par des espèces aux attributs écologiques équivalents. Les traitements phytosanitaires, à l'exception de traitements localisés et spécifiques (e.g. maladies) devront être proscrits.
PALETTE VEGETALE	<u>Palette de plantes possibles pour réaliser des haies favorables à la biodiversité</u> <u>Secteur de Vias (34)</u> HERBACEES <i>Achillea millefolium</i> Achillée millefeuille

	<i>Euphorbia characias</i> Euphorbe characias <i>Helleborus foetidus</i> Hellebore foetide <i>Lavandula angustifolia</i> Lavande <i>Medicago sativa</i> Luzerne <i>Salvia pratensis</i> Sauges des près ARBUSTES <i>Amelanchier vulgaris</i> Amélanchier <i>Arbutus unedo</i> Arbousier <i>Bupleurum fruticosum</i> Buplèvre <i>Cerasus mahaleb</i> Bois de Sainte-Lucie <i>Cistus monspeliensis</i> Ciste de Montpellier <i>Cistus albidus</i> Ciste blanc <i>Cistus salvifolius</i> Ciste à feuille de sauge <i>Coronilla glauca</i> Coronille glauque <i>Crataegus monogyna</i> Aubépine <i>Lonicera etrusca</i> Chèvrefeuille de Toscane <i>Lonicera implexa</i> Chèvrefeuille des Baléares <i>Paliurus spina-christi</i> Paliure <i>Phillyrea angustifolia</i> Filaire à feuilles étroites <i>Phyllirea rotundifolia</i> Filaire à feuilles rondes <i>Pistacia lentiscus</i> Pistachier lentisque <i>Pistacia terebenthus</i> Pistachier térébinthe <i>Rhamnus alaternus</i> Nerprun alaterne <i>Rosa canina</i> Eglantier <i>Rosa sempervirens</i> Rosier toujours vert <i>Rosmarinus officinalis</i> Romarin officinal <i>Sambucus nigra</i> Sureau noir <i>Spartium junceum</i> Spartier <i>Vitex agnus-castus</i> Gattilier <i>Viburnum tinus</i> Laurier tin ARBRES <i>Crataegus azarolus</i> Azérolier <i>Corylus avellana</i> Noisetier <i>Fraxinus angustifolia</i> Frêne à feuilles étroites <i>Fraxinus ornus</i> Frêne à fleur <i>Cydonia oblonga</i> Cognassier <i>Prunus dulcis</i> Amandier <i>Punica granatum</i> Grenadier <i>Pyrus amygdaliformis</i> Poirier à feuille d'amandier <i>Quercus pubescent</i> Chêne pubescent <i>Quercus ilex</i> Chêne vert <i>Sorbus domestica</i> Sorbier domestique																					
	<u>LISTE D'ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES A EXCLURE DES AMENAGEMENTS</u> <u>(INV MED.FR)</u> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">LISTE NOIRE DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES EN MEDITERRANEE</th></tr> <tr> <th>NOM FRANÇAIS</th><th>NOM SCIENTIFIQUE</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mimosa argenté</td><td><i>Acacia dealbata</i> Link, 1822</td></tr> <tr> <td>Érable negundo</td><td><i>Acer negundo</i> L., 1753</td></tr> <tr> <td>Agave d'Amérique</td><td><i>Agave americana</i> L., 1753</td></tr> <tr> <td>Faux-vernis du Japon</td><td><i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916</td></tr> <tr> <td>Akébie à cinq feuilles</td><td><i>Akebia quinata</i> Decne., 1839</td></tr> <tr> <td>Ambroisie élevée</td><td><i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753</td></tr> <tr> <td>Ambroisie à épis lisses</td><td><i>Ambrosia psilostachya</i> DC., 1836</td></tr> <tr> <td>Indigo du Bush</td><td><i>Amorpha fruticosa</i> L., 1753</td></tr> <tr> <td>Araujia</td><td><i>Araujia sericifera</i> Brot., 1818</td></tr> </tbody> </table>	LISTE NOIRE DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES EN MEDITERRANEE		NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	Mimosa argenté	<i>Acacia dealbata</i> Link, 1822	Érable negundo	<i>Acer negundo</i> L., 1753	Agave d'Amérique	<i>Agave americana</i> L., 1753	Faux-vernis du Japon	<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	Akébie à cinq feuilles	<i>Akebia quinata</i> Decne., 1839	Ambroisie élevée	<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753	Ambroisie à épis lisses	<i>Ambrosia psilostachya</i> DC., 1836	Indigo du Bush	<i>Amorpha fruticosa</i> L., 1753	Araujia
LISTE NOIRE DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES EN MEDITERRANEE																						
NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE																					
Mimosa argenté	<i>Acacia dealbata</i> Link, 1822																					
Érable negundo	<i>Acer negundo</i> L., 1753																					
Agave d'Amérique	<i>Agave americana</i> L., 1753																					
Faux-vernis du Japon	<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916																					
Akébie à cinq feuilles	<i>Akebia quinata</i> Decne., 1839																					
Ambroisie élevée	<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753																					
Ambroisie à épis lisses	<i>Ambrosia psilostachya</i> DC., 1836																					
Indigo du Bush	<i>Amorpha fruticosa</i> L., 1753																					
Araujia	<i>Araujia sericifera</i> Brot., 1818																					

Armoise des Frères Verlot	<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1876
Azolla fausse-fougère	<i>Azolla filiculoides</i> Lam., 1783
Séneçon en arbre,	<i>Baccharis halimifolia</i> L., 1753
Buddleja du père David	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887
Ficoïde à feuilles en sabre	<i>Carpobrotus acinaciformis</i> (L.) L.Bolus, 1927
Ficoïde doux	<i>Carpobrotus edulis</i> (L.) N.E.Br., 1926
Herbe fontaine	<i>Cenchrus setaceus</i> (Forssk.) Morrone, 2010
Herbe de la Pampa	<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn., 1900
Élodée dense	<i>Egeria densa</i> Planch., 1849
Olivier de bohème	<i>Elaeagnus angustifolia</i> L., 1753
Elide en forme d'asperge	<i>Elide asparagoides</i> (L.) Kerguelen, 1993
Élodée du Canada	<i>Elodea canadensis</i> Michx., 1803
Élodée à feuilles étroites	<i>Elodea nuttallii</i> (Planch.) H.St.John, 1920
Érigéron de Karvinsky	<i>Erigeron karvinskianus</i> DC., 1836
Renouée grimpante	<i>Fallopia baldschuanica</i> (Regel) Holub, 1971
Févier d'Amérique	<i>Gleditsia triacanthos</i> L., 1753
Hakea	<i>Hakea sericea</i> Schrad. & J.C.Wendl., 1798
Topinambour	<i>Helianthus tuberosus</i> L., 1753
Berce du Caucase	<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier, 1895
Houblon japonais	<i>Humulus japonicus</i> Siebold & Zucc., 1846
Balsamine de l'Himalaya,	<i>Impatiens glandulifera</i> Royle, 1833
Lagarosiphon	<i>Lagarosiphon major</i> (Ridl.) Moss, 1928
Lentille d'eau minuscule	<i>Lemna minuta</i> Kunth, 1816
Chèvrefeuille du Japon	<i>Lonicera japonica</i> Thunb., 1784
Jussie	<i>Ludwigia grandiflora</i> (Michx.) Greuter & Burdet, 1987
Jussie	<i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P.H.Raven, 1963
Myriophylle du Brésil	<i>Myriophyllum aquaticum</i> (Vell.) Verdc., 1973
Tabac glauque	<i>Nicotiana glauca</i> Graham, 1828
Figuier de Barbarie	<i>Opuntia ficus-indica</i> (L.) Mill., 1768
Oponce rose	<i>Opuntia rosea</i> DC.
Oponce	<i>Opuntia stricta</i> (Haw.) Haw., 1812
Paspale dilaté	<i>Paspalum dilatatum</i> Poir., 1804
Paspale à deux épis	<i>Paspalum distichum</i> L., 1759
Fruit de la passion	<i>Passiflora caerulea</i> L., 1753
Pennisetum hérissé	<i>Pennisetum villosum</i> R.Br. ex Fresen., 1837
Bourreau-des-arbres	<i>Periploca graeca</i> L., 1753
Lippia	<i>Phyla filiformis</i> (Schrad.) Meikle, 1985
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777
Renouée de Bohême	<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrtek & Chrtkova, 1983
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753
Canne à sucre fourragère	<i>accharum spontaneum</i> L., 1771
Séneçon sud-africain	<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838
Morelle à feuilles de chalef	<i>Solanum elaeagnifolium</i> Cav., 1795
Aster lancéolé	<i>Symphyotrichum lanceolatum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995
Aster à feuilles de Saule	<i>Symphyotrichum x salignum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995
Tamaris très ramifié	<i>Tamarix ramosissima</i> Ledeb., 1829
Yucca	<i>Yucca gloriosa</i> L., 1753

V. CONCLUSION

Au regard de leur caractère exigu, de leur localisation en périphérie d'espaces anthropisés et de leur nature post-culturelle ou anthropisée, les deux sites ne présentent que des potentialités écologiques relativement limitées.

Le secteur 1AUep présente toutefois une sensibilité écologique modérée. Composé d'une jachère, le périmètre de projet présente cette sensibilité en raison de la présence d'une espèce floristique d'enjeu modéré mais non protégée (roëmerie intermédiaire), ainsi que de la potentialité de présence de deux espèces d'Orthoptères d'enjeu modéré mais également non protégées et assez communes (decticelle à serpe et criquet cendré). Le niveau de sensibilité de cet espace reste donc à nuancer.

Le secteur AO présente de son côté une sensibilité faible au nord et très faible au sud, en raison de son caractère anthropisé, générant un très faible intérêt des espaces pour la faune, la flore et les milieux naturels.

Précisons enfin que deux mesures ERA ont été retenues :

- La réalisation des travaux de libération des emprises en période de moindre sensibilité des espèces (réduction) ;
- La végétalisation des secteurs de projet par création de haies multistrates diversifiées en essences locales (accompagnement).

L'application de ces mesures permettra la réduction des incidences du projet Ouest à un niveau à un niveau faible sur la faune, la flore et les milieux naturels, et à un niveau très faible pour le projet Est.

COMMUNE DE VIAS
MAIRIE
6 PLACE DES ARENES
34450 VIAS

ANNEXE 6 : AUTO - EVALUATION

DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN
COMPATIBILITE DU DOCUMENT D'URBANISME

VIAS (34332)



I. EVALUATION DES INCIDENCES DU PROJET SUR NATURA 2000

Les sites Natura 2000 recensés sur un périmètre jugé pertinent de 10 km autour des périmètres de projet sont présentés dans le tableau suivant. Celui-ci détaille la nécessité ou non pour les projets de procéder à une évaluation d'incidences Natura 2000 pour chaque site.

Type	Code	Dénomination	Distance au site	Justifications de la réalisation ou non de l'évaluation d'incidences par rapport au projet
ZPS	FR9112022	Est et Sud de Béziers	Au sein du périmètre du projet	Evaluation réalisée. Cette zone de 6 070 ha est composée de deux grands ensembles de milieux naturels : une vaste mosaïque de zones cultivées, essentiellement des vignes ponctuées de haies et de petits bois, et une zone littorale caractérisée par de vastes zones humides (La Grande Maïre, Les Orpellières) et un cordon dunaire remarquable. Elle accueille une diversité d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire (tableau ci-dessous).
ZSC	FR9102013	Côtes sableuses de l'infra littoral Languedociens	3.2 km	Evaluation non réalisée. Sites et enjeux liés à des habitats dunaires et littoraux, et site Natura 2000 éloigné du périmètre de projet Pas de lien notable avec le périmètre de projet.
ZSC	FR9101486	Cours inférieur de l'Hérault	3.5 km	Evaluation non réalisée. Sites et enjeux liés à des habitats d'eau douce et de forêts caducifoliées, et site Natura 2000 éloigné du périmètre de projet. Pas de lien notable avec le périmètre de projet.
ZSC	FR9101439	Plateau de Roquehaute	3.6 km	Evaluation non réalisée. Sites et enjeux liés à des habitats de garrigues et de pelouses sèches, et site Natura 2000 éloigné du périmètre de projet.

				Pas de lien notable avec le périmètre de projet.
ZSC	FR9101416	Carrières de Notre-Dame de l'Agenouillade	4.5 km	Evaluation non réalisée. Sites et enjeux liés à des prairies semi-naturelles humides et marais, et site Natura 2000 éloigné du périmètre de projet. Pas de lien notable avec le périmètre de projet.
ZSC	FR9101414	Posidonies du Cap d'Agde	4.7 km	Evaluation non réalisée. Sites et enjeux liés à des habitats maritimes, et site Natura 2000 très éloigné du périmètre de projet. Pas de lien notable avec le périmètre de projet.

La carte suivante localise les périmètres Natura 2000 dans un rayon de 10 km autour du périmètre de projet.

La ZPS FR9112004 « Hautes garrigues du Montpelliérais » a été désignée le 29/10/2003 au titre de la Directive 79/409/CEE dite directive Oiseaux, en raison de son éminente richesse ornithologique. La communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup en est l'opérateur Natura 2000.

La ZPS englobe un vaste territoire de collines calcaires au nord-est du département de l'Hérault. Plusieurs ensembles morphologiques peuvent y être distingués : massif de la Serrane, cause de la Selle, gorges de l'Hérault, massifs du Pic Saint-Loup et de l'Hortus, collines de la Suque et Puech des Mourgues. Plusieurs de ces entités marquent très fortement le paysage et font à ce titre l'objet de protections.

Le pastoralisme a fortement régressé depuis plusieurs décennies et la garrigue puis la forêt gagnent du terrain aux dépens des pelouses. La viticulture connaît un regain d'intérêt, notamment sur les côtes avec des objectifs d'amélioration de la qualité compatibles avec la préservation des habitats et des ressources alimentaires des oiseaux. Situé aux portes de l'agglomération de Montpellier, le site est très fréquenté car il permet la pratique de loisirs et de sports de nature variés.

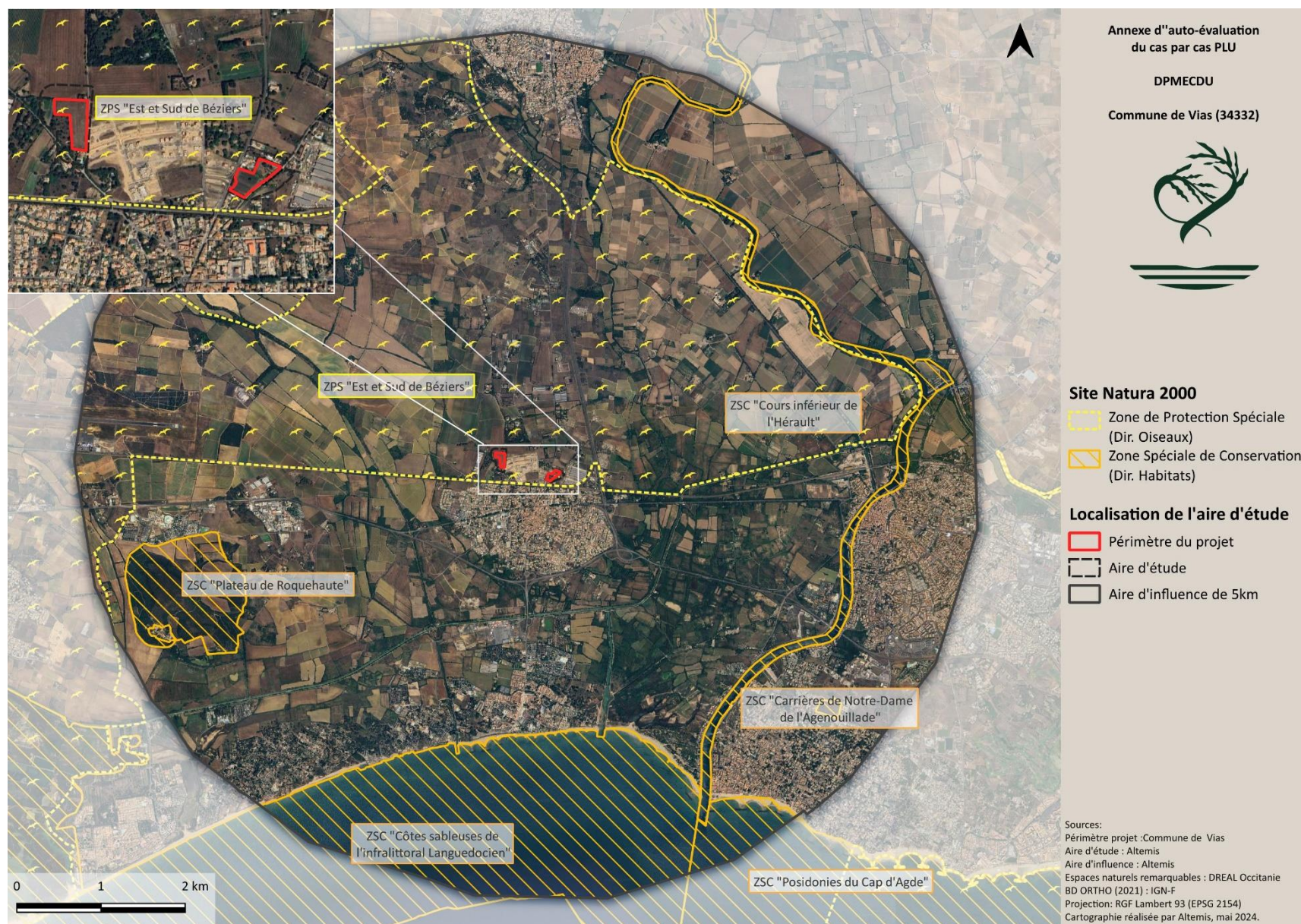


Figure 1. Localisation des sites Natura 2000 dans un rayon de 5km autour des périmètres de projet

Le tableau suivant détaille les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire ayant justifié désignation du site « Est et Sud de Béziers » en tant que ZPS (mention en annexe I de la Directive Oiseaux) et retenues dans le Formulaire Standard de Données, et présente l'incidence potentielle du projet sur celles-ci.

Espèce inscrite au FSD	Statut sur la ZPS	Présence sur la zone d'implantation du projet	Présence sur la zone d'influence du projet	Risque de détérioration ou destruction de l'habitat d'espèce totale ou partielle	Risque de dérangement de l'espèce
Aigle de Bonelli, <i>Aquila fasciata</i>	Hivernant	NON	NON	NON	NON
Aigrette garzette, <i>Egretta garzetta</i>	Nicheur	NON	NON	NON	NON
Alouette calandrelle, <i>Calandrella brachydactyla</i>	Anciennement nicheur, disparu du site	NON	NON	NON	NON
Alouette lulu, <i>Lullula arborea</i>	Nicheur	NON	Potentielle à proximité de la zone 1AUep	NON	NON
Avocette élégante, <i>Recurvirostra avosetta</i>	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Balbuzard pêcheur, <i>Pandion haliaetus</i>	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Barge rousse, <i>Limosa lapponica</i>	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Bihoreau gris, <i>Nycticorax nycticorax</i>	Nicheur	NON	NON	NON	NON
Blongios nain, <i>Ixobrychus minutus</i>	Nicheur	NON	NON	NON	NON
Bruant ortolan, <i>Emberiza hortulana</i>	Ancien nicheur, disparu du site	NON	NON	NON	NON
Busard cendré, <i>Circus pygargus</i>	Nicheur	NON	NON	NON	NON
Busard des roseaux, <i>Circus aeruginosus</i>	Nicheur	NON	OUI (déplacement local)	NON	NON
Busard Saint-Martin, <i>Circus cyaneus</i>	Hivernant	NON	NON	NON	NON
Butor étoilé, <i>Botaurus stellaris</i>	Nicheur	NON	NON	NON	NON
Chevalier sylvain, <i>Tringa glareola</i>	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Circaète Jean-le-Blanc, <i>Circaetus gallicus</i>	Nicheur	NON	OUI (chasse)	NON	NON

Combattant varié, <i>Philomachus pugnax</i>	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Crabier chevelu, <i>Ardeola ralloides</i>	Nicheur	NON	NON	NON	NON
Echasse blanche, <i>Himantopus himantopus</i>	Nicheur	NON	NON	NON	NON
Faucon émerillon, <i>Falco columbarius</i>	Hivernant	NON	NON	NON	NON
Fauvette pitchou, <i>Sylvia undata</i>	Nicheur	NON	NON	NON	NON
Flamant rose, <i>Phoenicopterus ruber</i>	Alimentation	NON	NON	NON	NON
Glaréole à collier, <i>Glareola pratincola</i>	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Goéland railleur, <i>Larus genei</i>	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Gorgebleue à miroir, <i>Luscinia svecica</i>	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Grande aigrette, <i>Egretta alba</i>	Hivernant et migrateur	NON	NON	NON	NON
Gravelot à collier interrompu, <i>Charadrius alexandrinus</i>	Nicheur irrégulier et migrateur	NON	NON	NON	NON
Guifette moustac, <i>Chlidonias hybrida</i>	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Guifette noire, <i>Chlidonias niger</i>	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Héron pourpré, <i>Ardea purpurea</i>	Nicheur	NON	NON	NON	NON
Ibis falcinelle, <i>Plegadis falcinellus</i>	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Lusciniole à moustaches, <i>Acrocephalus melanopogon</i>	Nicheur	NON	NON	NON	NON
Martin-pêcheur d'Europe, <i>Alcedo atthis</i>	Nicheur	NON	NON	NON	NON
Milan noir, <i>Milvus migrans</i>	Nicheur	NON	OUI	NON	NON Perte d'habitat de chasse très ponctuel à l'ouest (1AUep), mais non significatif
Mouette mélanocéphale, <i>Larus melanocephalus</i>	Hivernant	NON	NON	NON	NON
Oedicnème criard, <i>Burhinus oedicnemus</i>	Nicheur	NON	OUI	NON	NON
Outarde canepetière, <i>Tetrax tetrax</i>	Nicheur et hivernant	NON	NON	NON	NON

Pipit rousseline, <i>Anthus campestris</i>	Nicheur	NON	NON	NON	NON
Pluvier doré, <i>Pluvialis apricaria</i>	Hivernant	NON	NON	NON	NON
Rollier d'Europe, <i>Coracias garrulus</i>	Nicheur	NON	NON	NON	NON
Sterne caspienne, <i>Sterna caspia</i>	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Sterne caugek, <i>Sterna sandvicensis</i>	Alimentation	NON	NON	NON	NON
Sterne hansel, <i>Gelochelidon nilotica</i>	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Sterne naine, <i>Sterna albifrons</i>	Nicheur	NON	NON	NON	NON
Sterne pierregarin, <i>Sterna hirundo</i>	Nicheur	NON	NON	NON	NON
Talève sultane, <i>Porphyrio porphyrio</i>	Nicheur	NON	NON	NON	NON

En conséquence, le projet ne présente pas d'incidences négatives prévisibles sur les espèces ayant justifié désignation de la ZPS « Est et Sud de Béziers ».

II. EVALUATION DES INCIDENCES DU PROJET SUR LES MILIEUX NATURELS ET LA BIODIVERSITE

Une expertise écologique succincte a été réalisée et est présentée en annexe. Celle-ci présente les potentialités écologiques des sites et les mesures retenues. Le présent chapitre en fait la synthèse.

• Secteur ouest (zone 1AUep)

Le périmètre de projet est dominé par une friche, mais comprend également des haies arborées en bordures sud et ouest. Le site apparaît relativement enclavé, principalement entre des espaces résidentiels et des milieux agricoles. Si l'espace de champ s'avère relativement peu favorable à la faune, les haies et les friches présentent cependant des potentialités pour des espèces de Chiroptères, reptiles et oiseaux communes. L'étendue et la qualité de ces milieux s'avère cependant limitée et les espèces potentielles demeurent assez tolérantes à la présence de l'Homme. Leur enjeu potentiel reste donc à nuancer.

Le tableau ci-dessous dresse une synthèse des enjeux potentiels par compartiment biologique.

Tableau 1. Enjeux et potentialités identifiés sur la zone 1AUep

GROUPE	NIVEAU D'ENJEU	ESPECES CONCERNEES
FLORE	MODERE	1 espèce d'enjeu modéré non protégée avérée (roëmerie intermédiaire) 1 espèce d'enjeu fort faiblement potentielle, principalement hors périmètre de projet (nonée brune)
CHIROPTEROFAUNE	MODERE	3 espèces d'enjeu local modéré potentielles en alimentation (pipistrelle commune, pipistrelle pygmée, sérotine commune)
HERPETOFAUNE	MODERE	2 espèces d'enjeu modéré potentielles, principalement hors périmètre de projet (couleuvre de Montpellier, couleuvre à échelons)
ENTOMOFAUNE	MODERE	2 espèces d'enjeu modéré et non protégées faiblement potentielles (decticelle à serpe, criquet cendré)
MAMMALOFAUNE TERRESTRE	FAIBLE A MODERE	1 espèce à enjeu modéré non protégée potentielle (lapin de garenne)
AVIFAUNE	FAIBLE A MODERE	2 espèces d'enjeu local faible à modéré potentielles (serin cini fauvette mélanocéphale)
CONTINUITES ECOLOGIQUES	FAIBLE A MODERE	Secteurs situés sur un réservoir de biodiversité et proche d'un corridor. Zone refuge potentielle pour la biodiversité
HABITATS NATURELS	FAIBLE	Absence d'habitats à enjeu

- **Secteur est (zone A0)**

Le périmètre de projet est composé d'un espace majoritairement dégradé et d'une friche sur un propriété. La zone est enclavée entre une zone résidentielle et une zone industrielle. Il ne présente à ce titre qu'un potentiel faible pour la faune et la flore. Quelques espèces d'enjeu modéré sont cependant jugées très faiblement potentielles sur le site. Il s'agit toutefois d'espèces assez communes en région et tolérantes vis-à-vis de l'artificialisation. Étant donné la pauvreté des milieux présents et les faibles potentialités de présence de ces espèces à enjeu, l'enjeu local du site est principalement jugé faible.

Les enjeux potentiels sont majoritairement localisés sur les friches et les alignements d'arbres présents sur la propriété et en bordure de parcelles.

Le tableau ci-dessous dresse une synthèse des enjeux potentiels par compartiment biologique.

Tableau 2. Enjeux et potentialités identifiés sur la zone A0

GROUPE	NIVEAU D'ENJEU	ESPECES CONCERNEES
CHIROPTEROFAUNE	MODERE	3 espèces d'enjeu local modéré potentielles en alimentation (pipistrelle commune, pipistrelle pygmée, sérotine commune)
AVIFAUNE	FAIBLE A MODERE	2 espèces d'enjeu local faible à modéré potentielles (serin cini fauvette mélanocéphale)
CONTINUITES ECOLOGIQUES	FAIBLE A MODERE	Secteurs situés sur un réservoir de biodiversité et proche d'un corridor. Zone refuge potentielle pour la biodiversité
HERPETOFAUNE	FAIBLE A MODERE	2 espèces d'enjeu modéré faiblement potentielles (couleuvre de Montpellier, couleuvre à échelons)
ENTOMOFAUNE	FAIBLE	Absence d'espèces à enjeu
MAMMALOFAUNE TERRESTRE	FAIBLE	Absence d'espèces à enjeu
FLORE	FAIBLE	Absence d'espèces à enjeu
HABITATS NATURELS	FAIBLE	Absence d'habitats à enjeu

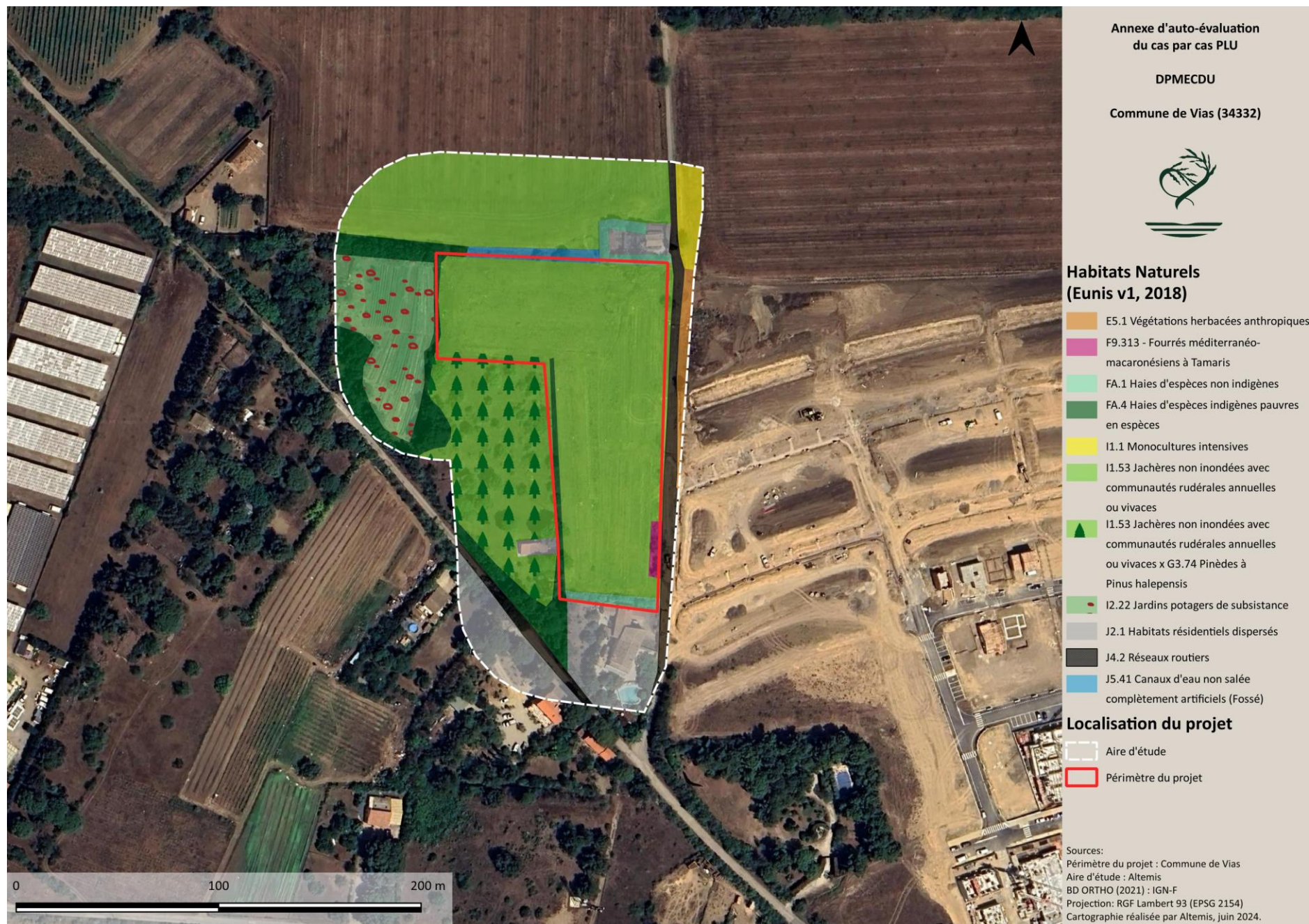


Figure 2. Habitats naturels et semi-naturels sur le secteur Ouest (zone 1AUep)



Figure 3. Habitats naturels et semi-naturels sur l'aire d'étude du secteur Est (AO)
ANNEXE 6 – AUTO-EVALUATION / CAS PAR CAS POUR LA DECLARATION DE PROJET DU PLU, VIAS (34332)
ALTEMIS – JUIN 2024

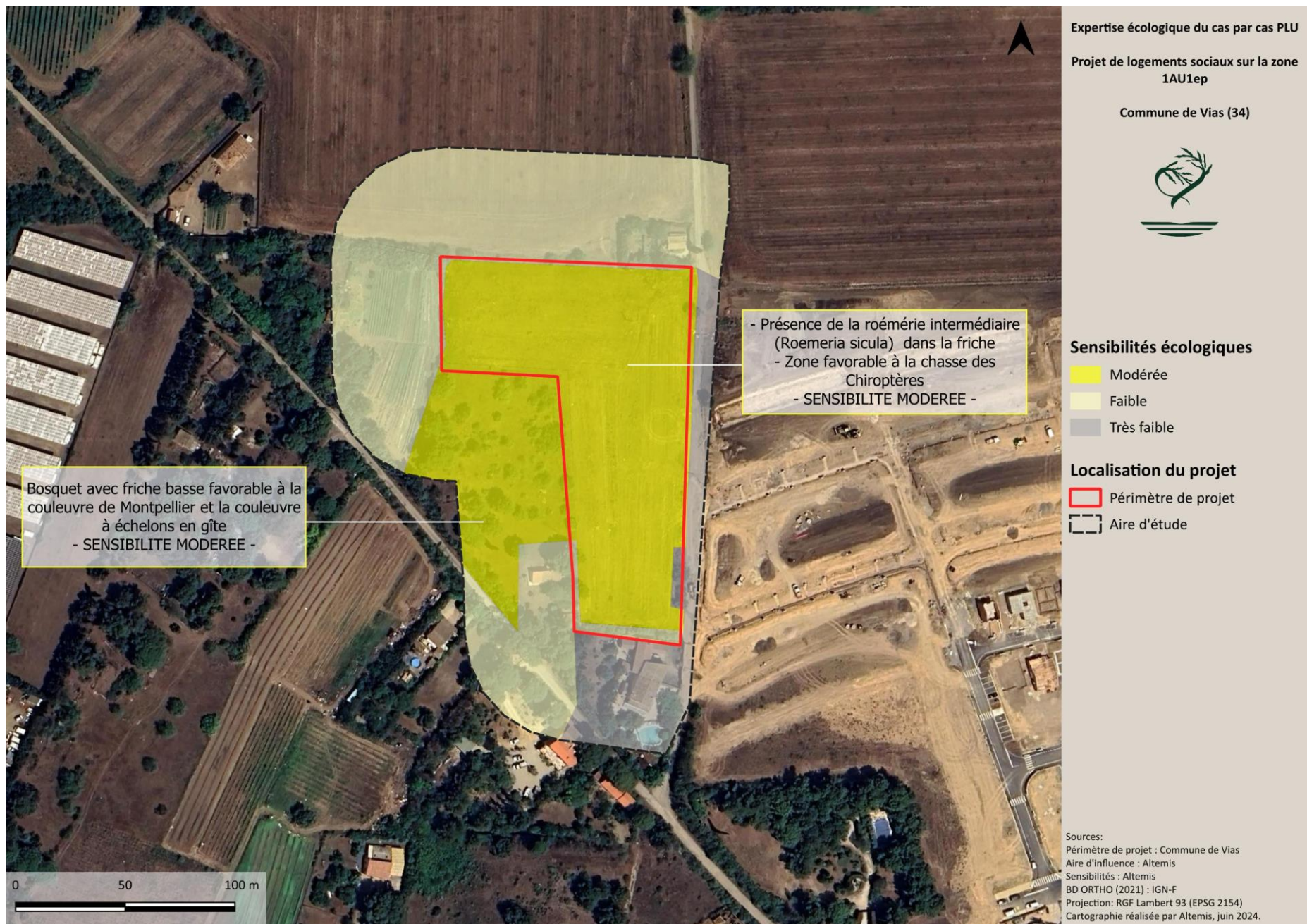


Figure 4. Synthèse des sensibilités écologiques sur le secteur Ouest (1AUep)



Figure 5. Synthèse des sensibilités écologiques sur le secteur Est (AO)

Au regard de leur caractère exigu, de leur localisation en périphérie d'espaces anthropisés et de leur nature post-culturelle ou anthropisée, les deux sites ne présentent qu'un enjeu écologique réduit.

Le secteur 1AUep présente de son côté une sensibilité écologique modérée. Composé d'une jachère, le périmètre de projet présente cette sensibilité en raison de la présence d'une espèce floristique de d'enjeu modéré mais non protégée (roëmerie intermédiaire) et de la potentialité de l'espace pour deux Orthoptères d'enjeu modéré mais également non protégées et assez communes (decticelle à serpe et criquet cendré). Le niveau de sensibilité de cet espace reste donc à nuancer.

Le secteur AO présente de son côté une sensibilité faible au nord et très faible au sud, en raison de son caractère anthropisé, générant un très faible intérêt des espaces pour la faune, la flore et les milieux naturels.

Précisons enfin que deux mesures ERA ont été retenues :

- La réalisation des travaux de libération des emprises en période de moindre sensibilité des espèces (réduction) ;
- La végétalisation des secteurs de projet par création de haies multistrates diversifiées en essences locales (accompagnement).

L'application de ces mesures permettra la réduction des incidences du projet Ouest à un niveau à un niveau faible sur la faune, la flore et les milieux naturels, et à un niveau très faible pour le projet Est.

III. INCIDENCES DU PROJET SUR LES ZONES HUMIDES

Les zones humides sont juridiquement définies par l'arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009. Au sens de l'arrêté, une zone est considérée humide si elle présente l'un des caractères suivants :

- Critère pédologique : les sols présentent des traces d'hydromorphie et correspondent à un ou plusieurs des types géologiques mentionnés dans la liste 1 de l'annexe de l'arrêté
- Critère de végétation : la végétation, si elle existe, est caractérisée soit par des espèces typiques des zones humides soit par des habitats typiques des zones humides (selon des listes et méthodes décrites dans l'arrêté).

En d'autres termes, la vérification d'un seul de ces critères est suffisante pour statuer sur la nature humide de la zone.

Un inventaire des zones humides a été mené par le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron sur son territoire, selon les critères réglementaires de définition de ces zones (arrêté du 24 juin 2008). Il ne met pas en évidence de zones humides sur ou à proximité directe du périmètre du projet. (Cf. carte page suivante).

La zone humide avérée la plus proche correspond au Libron à 1km mètres à l'ouest du site.

Ainsi, l'ouverture à l'urbanisation des deux zones ne présentera pas d'incidences négatives significatives sur les zones humides.

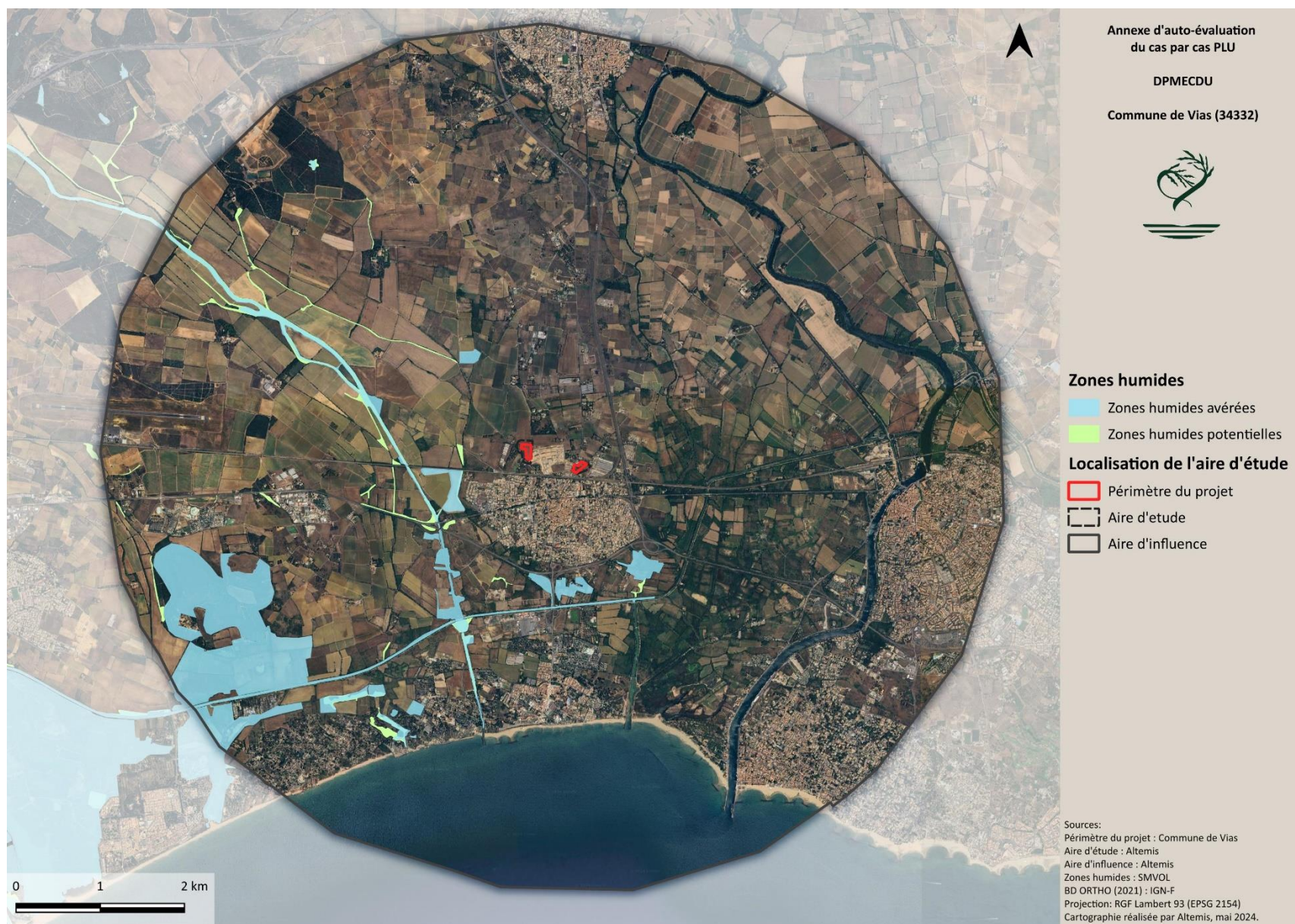


Figure 2. Localisation des zones humides sur un périmètre de 5km autour des périmètres de projet

ANNEXE 6 – AUTO-EVALUATION / CAS PAR CAS POUR LA DECLARATION DE PROJET DU PLU, VIAS (34332)

ALTEMIS – JUIN 2024